

Fiche de Remboursement déplacement Saison 2018-2019

Demander Nom :

Prénom :

Tireur

Arbitre Dép, Rég

Accompagnateur

Membre Comité directeur

Date du Déplacement :

Lieu du Déplacement :

Intitulé du Déplacement :

(Joindre la feuille d'annonce de la compétition)

Type de transport

Véhicule Personnel 4 pers ou Minibus 7 pers : Nombre de personnes minimum dans le véhicule

Conducteur 1 :	Nom :		Prénom :	
Conducteur 2 :	Nom :		Prénom :	
Arbitre1 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 2 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 3 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 4 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 5 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 6 :	Nom :		Prénom :	
Tireur 7 :	Nom :		Prénom :	

Carburant Véhicule de location (à prendre en grande surface) €

Autoroute (joindre les justificatifs) €

(Joindre les justificatifs de carburant et d'autoroute) +

Essence	0.087 € / Km x		Kms Aller/Retour	=		€
Gas-oil	0.072 € / Km x		Kms Aller/Retour	=		€

(Joindre la feuille internet du relevé du kilométrage total parcouru) +

SNCF	Voyage Aller	€	+	Voyage Retour	€	=		€
AVION	Voyage Aller	€	+	Voyage Retour	€	=		€

(Joindre la feuille de demande de moyen de transport Minibus, Avion, SnCF) +

(15 jours avant le déplacement, pour Accord du bureau obligatoire)

Hôtel	Nb de Nuits		X Nb de Chambre		X 40 € (Remb max province)	=		€
	Nb de Nuits		X Nb de Chambre		X 50 € (Remb max Paris)	=		€
				Nb Petit Déjeuner		X 7 € (Remb maxi Pdj)	=	

(Joindre les justificatifs de facture d'hôtel) +

Stage 50 % de participation de remboursement sur les frais d'inscription seule = €

(Joindre les justificatifs de la convocation de stage) +

Joindre un RIB pour le remboursement du déplacement TOTAL €

(Si l'une des trois pièces est manquante, un mois d'attente et pas de remboursement)

Justificatifs Kms Internet

Feuille de route compétition

Les différents justificatifs

Date demande remboursement		Signature du demandeur	
Validé par le Trésorier :		Validé par le Trésorière adjointe :	
Réglé le :		Virement N°	

Tout dépassement des forfaits sera à la charge du (des) tireur(s)

**Fiche complète à retourner dans les quinze jours suivant la compétition,
Au-delà les remboursements ne seront plus réalisés.**